

Motion de défiance vis-à-vis de la décision par la direction de nommer un responsable du personnel au DFAS sans concertation.

Paris le 29 mars 2023

Nous agents du DFAS, ce mercredi 29 mars 2023, une majorité d'entre nous ont voté une motion de défiance contre la décision de nomination d'un CE, par la direction de la santé publique. Nous, nous offusquons contre cette verticalité qui méprise les agents de ce service,

Les agents souhaitent vivement que la direction réexamine leur intention concernant la future nomination d'un responsable du DFAS en opérationnel venant d'un autre service de la ville de Paris.

En effet, comment peut-on nommer un agent de l'extérieur sans que celui-ci ait une connaissance de la structure, de la complexité du travail de dératisation, de désinfection, un savoir-faire, qui ne s'apprend pas en quelques jours.

Nous décidons en ce jour, de vous signifier que nous réfutons cette décision prise dans le secret d'un bureau, et qui concerne nos missions quotidiennes, et la façon de l'encadrer, de l'exécuter et surtout par un agent qui n'aura aucune connaissance des usages de ce service qui a une fonction utile pour la collectivité.

Nous voulons que cette démarche soit réexaminée et qu'il soit pris en compte les paramètres soulevés ci-dessus.

Nous vous demandons de revoir notre organisation syndicale pour trouver une issue à notre demande.

Cette démarche est associée au préavis de grève.